

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Pas de retour en arrière pour la réforme des retraites, Annecy, New York orange... Actus du jour

Est-ce la fin ? Est-ce que l'on vient d'assister à la fin de la mobilisation contre la réforme des retraites portée par le président de la République ?

Alors il y a énormément de choses à analyser aujourd'hui.

On va donc voir tout ça ensemble, le débat sur le caractère potentiellement anti-démocratique, la question aussi de la suite du quinquennat du président français.

Salut c'est Hugo, j'espère que vous allez bien. C'est donc le sujet à la une des actualités du jour.

Alors pour donner un petit peu de contexte et comprendre de quoi on parle aujourd'hui, ce jeudi matin, les députés de l'Assemblée nationale

avaient commencé à examiner une proposition de loi du groupe de centre-droit appelé Lyotte.

Et cette proposition de loi était débattue dans un contexte assez tendu.

En effet, cette loi, elle prévoyait notamment dans son article 1 d'abroger le recul de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Donc pour faire simple, d'annuler la réforme des retraites qui a été adoptée il y a quelques semaines pour revenir donc à une retraite à 62 ans.

Le truc, c'est que la veille, mercredi donc, la présidente de l'Assemblée nationale, Yael Bronpive, qui est du camp d'Emmanuel Macron,

avait annoncé qu'elle allait déclarer irrecevable cette proposition de mesure et donc faire en sorte que ce passage de 64 à 62 ans pour l'âge légal de départ à la retraite ne soit pas examiné à l'Assemblée nationale.

Et à noter, si on est très précis, qu'en fait, cet article et cette proposition pour passer de 64 à 62 ans, ça avait déjà été retiré de cette proposition de loi lors d'une commission à l'Assemblée nationale la semaine dernière.

Mais en gros, les députés de l'opposition voulaient réintroduire cette mesure via un amendement, donc via une modification de cette proposition de loi.

Le truc, c'est que cet amendement pour passer de 64 à 62 ans a été jugé irrecevable par la présidente de l'Assemblée nationale.

Bref, ce jeudi matin donc, alors que cette proposition de loi était en train d'être examinée depuis deux heures,

eh bien, le groupe Liote a annoncé retirer tout son texte, expliquant que, eh bien, sans cette mesure et ce passage de 64 à 62 ans,

il y avait plus grand chose finalement dans cette proposition de loi,

et donc ça n'avait pas de grand intérêt d'autor débattre et de le voter,

puisque la mesure phare de l'opposition, c'était donc le passage à 62 ans.

Alors dans ce contexte, les opposants à Emmanuel le Macron ont dénoncé, je cite,

un précédent dangereux pour la démocratie et la nupesse, donc l'alliance de partis à gauche,

a déposé d'ailleurs une motion de censure en vue d'un vote en début de semaine prochaine,

et une motion de censure, si elle est votée par une majorité de députés,

elle permet de renverser et de pousser à la démission le gouvernement,

même si bon, ça a en réalité très peu de chance d'aboutir.

Mais alors, est-ce que tout cela est légal et est-ce que la présidente de l'Assemblée nationale a le droit,

comme ça, de dire que non, on ne peut pas débattre ou essayer de voter pour repasser l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans ?

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Pas de retour en arrière pour la réforme des retraites, Annecy, New York orange... Actus du jour

Et bien en l'occurrence, Yael Brown-Pivet, la présidente donc de l'Assemblée, a utilisé un moyen légal de contourner donc tout cela.

Ce moyen, il est permis par la Constitution française, autrement dit donc la loi suprême ou la norme suprême en France.

Et plus précisément, la présidente de l'Assemblée nationale a utilisé l'article 40 de la Constitution, interdit en fait au parlementaire de proposer une mesure qui pourrait créer une charge importante pour les finances publiques.

Le gouvernement estime donc que c'est légal puisque selon eux, en repassant à 62 ans, eh bien ça pourrait entraîner un problème d'un point de vue du financement des retraites et donc poser justement un problème du point de vue des finances.

Et vous l'aurez compris donc, au-delà du caractère légal, c'est la question plus démocratique et la méthode qui fait débat, comme d'ailleurs l'utilisation du 493 à l'époque.

En effet, selon un sondage élabore, 71% des Français souhaitent que la proposition de loi soit débattue et votée à l'Assemblée nationale, 64% d'entre eux souhaitent même que cette loi soit adoptée

pour revenir donc à 62 ans au lieu de 64 ans.

Autrement dit donc, il y a un débat sur la méthode qui a été employée ici et sur son caractère démocratique.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que c'était le dernier moyen légal dont disposaient les députés de l'opposition

pour contester cette réforme des retraites.

Mais du coup, est-ce que ça veut dire que c'est la fin de la contestation et des manifestations ?

Bon déjà, ce qui est sûr, c'est que toutes les mesures entreront en vigueur le 1er septembre et ce qu'a annoncé le ministre du Travail ce matin sur France Inter.

Par ailleurs, les premiers décrets, notamment celui sur le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans

ont déjà été publiés ce week-end au journal officiel.

La réforme des retraites va donc s'appliquer dès cette année avec ce fameux report progressif de l'âge de départ à la retraite.

Mais le député du groupe IOT, Charles de Courson, a mis en garde ce matin contre un possible regain de colère et de violence suite à cette réforme des retraites.

Il pointe du doigt aussi un risque de désintérêt pour nos institutions

avec le sentiment donc chez une partie de la population

de ne pas être écouté ou entendu par l'Assemblée nationale ou alors par le gouvernement.

Ça, c'est donc sur le risque à long terme d'embrasement

ou alors de contestation de colère qui pourrait réapparaître d'une façon ou d'une autre.

En tout cas, dans l'immédiat, Laurent Berger, le secrétaire général du syndicat la CFDT a estimé ce matin sur France Info que c'était effectivement la fin de la bataille mais évoquant, je cite, une défaite productive.

Alors pourquoi une défaite productive ?

Eh bien parce que même si cette réforme des retraites a été adoptée,

ça a été quand même plusieurs mois où on a vu les syndicats très présents et capables finalement de mobiliser beaucoup de monde contre une réforme.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Pas de retour en arrière pour la réforme des retraites, Annecy, New York orange... Actus du jour

On verra donc ce qu'il en est évidemment sur les prochaines réformes et si tout cela aura un impact sur les mesures du gouvernement. Evidemment donc, tout cela pose aussi la question de la suite du quinquennat d'Emmanuel Macron qui je le rappelle est président encore jusqu'au printemps 2027 donc il y a encore beaucoup de temps et beaucoup de choses qui peuvent se passer. Le tout dans un contexte où il n'a toujours pas de majorité absolue à l'Assemblée nationale. Autrement dit, à moins d'utiliser le 49-3 sur certaines lois, il doit systématiquement reposer sur le vote d'autres députés à l'Assemblée nationale, y compris donc des députés de l'opposition. Selon le dernier baromètre Ipsos sur le sujet, Emmanuel Macron a seulement 30% d'opinion favorable. C'est faible, ça revient par exemple au niveau qu'il y avait pendant la crise des Gilets jaunes en 2018. C'est donc une situation qui est délicate pour lui. Et après la grande difficulté de la réforme des retraites, on peut imaginer qu'un certain nombre de parlementaires et de députés de l'opposition ne souhaitent pas associer leur image au gouvernement et au député de la majorité en votant donc certaines lois qui sont portées par le gouvernement. Autrement dit donc, ça risque d'être très délicat. De son côté en tout cas, le président d'un République, Emmanuel Macron, a promis un changement de méthode. C'est ce qu'il a déclaré lors de son dernier discours en avril. On va voir quelle forme ça pourrait prendre dans les prochains mois et le débat là-dessus. De son côté d'ailleurs, la première ministre, Elisabeth Borne, avait promis en mars qu'elle ne souhaitait plus avoir recours au 49.3 en dehors des textes financiers. Là aussi, tout ça reste à confirmer dans les prochains jours. Dans tout le cas, il y a une forme de fin de chapitre visiblement avec la manifestation qu'il y a eu cette semaine et donc les derniers recours au sein de l'Assemblée nationale qui passent finalement à la trappe. Dans tous les cas, de notre côté, on a essayé de couvrir au mieux tout le débat sur la réforme des retraites via des vidéos d'explications, via la couverture aussi, sur le terrain des différentes manifestations, via les lives que j'ai pu faire notamment avec mon équipe sur TikTok ces derniers jours. On a essayé de faire en sorte d'avoir un aperçu très large pour que vous puissiez vous faire une opinion et comprendre ce qui se passe en ce moment. On continuera évidemment à suivre tout ça dans les prochains jours. Je laisse la parole à Paul pour les actualités en bref et je reviens juste après. Merci Hugo, on commence aux États-Unis, New York est plongée dans le chaos, la ville est devenue pendant quelques heures la ville la plus polluée du monde devant des villes d'Inde et du Pakistan qui d'habitude sont en tête de ce classement. Vous avez peut-être vu passer ces images stupéfiantes, la ville est plongée dans un épais brouillard

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Pas de retour en arrière pour la réforme des retraites, Annecy, New York orange... Actus du jour

orange.

Mais alors que se passe-t-il à New York ?

Eh bien en fait, c'est la fumée des incendies qui ont lieu en ce moment dans l'est du Canada qui s'est propagée jusqu'aux États-Unis et notamment jusqu'à New York.

Ça provoque donc une très grosse dégradation de la qualité de l'air avec un taux très élevé de particules fines,

un taux très mauvais pour la santé selon les indicateurs.

En conséquence, les autorités ont demandé aux New Yorkers de rester chez eux, de ne pas sortir à l'extérieur

et d'utiliser des masques pour se protéger et alors la situation pourrait durer.

Les services météo estiment que les fumées pourraient rester encore une ou deux semaines selon le vent.

Et alors cet actus, c'est en tout cas un signe très concret de la manière dont le changement climatique

va affecter nos vies dans les années à venir et on continue avec une deuxième info liée au changement climatique justement.

C'est un chiffre révélé par une nouvelle étude internationale qui a été publiée dans la revue AirSystemScienceData.

Le rythme du réchauffement climatique sur la planète serait désormais de 0,2 degrés en plus par décennie,

un rythme inédit et en accélération.

Et la conséquence de tout ça, selon les chercheurs, c'est que la barre des 1,5 degrés de réchauffement

devrait être franchie au début des années 2030.

Cette barre qui est très symbolique, c'est l'objectif le plus ambitieux des accords de Paris sur le climat en 2015.

Et autrement dit, c'est une nouvelle preuve que le rythme et l'ampleur de l'action pour le climat ne sont pas suffisants aujourd'hui à l'échelle mondiale.

Et, décidément, beaucoup de climat aujourd'hui dans ces actus.

En bref, puisqu'on continue avec une actu en France qui est liée à l'adaptation au changement climatique.

Le gouvernement a dévoilé ce jeudi 15 mesures pour s'adapter précisément au vague de chaleur et au canicule

qui sont amenés à devenir plus intenses et plus fréquentes en France dans les années à venir.

Alors, parmi ces mesures, il y a des mesures d'abord de prévention,

l'envoi de SMS et la diffusion de messages de prévention dans les transports sur les bons gestes à avoir en cas de canicule,

ou encore l'envoi de guide aux entreprises et aux établissements scolaires pour améliorer la température dans les bureaux et les salles de classe.

Il y a aussi des mesures plus axées sur les solutions.

Il est question d'un recensement des îlots de fraîcheurs et des fontaines publiques pour aider les gens à trouver un point d'eau pour se rafraîchir.

Il est question aussi d'aménagement horaire sur les chantiers

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Pas de retour en arrière pour la réforme des retraites, Annecy, New York orange... Actus du jour

pour que les ouvriers puissent commencer potentiellement plutôt leur travail.

Il est question aussi d'interdiction de transports d'animaux vivants

entre 13h et 18h les jours de canicule.

On continue avec une quatrième info en France.

C'est un drame qui a eu lieu ce jeudi, une attaque au couteau dans un parc d'Ancy en haut de sa voix.

Une attaque qui a fait 6 blessés et parmi elles 3 enfants d'environ 3 ans.

Alors, où je vous parle, sur ces 6 victimes, il y en ont 3 qui ont leur pronostic vital engagé.

Alors, l'agresseur présumé a été interpellé par la police.

Il n'est pas blessé.

Il s'agit d'un homme de 31 ans de nationalité syrienne

qui, il y a 10 ans, s'était réfugié en Suède

et ce statut de réfugié faisait qu'il pouvait circuler donc librement dans l'Union Européenne.

À ce moment-là, il se disait chrétien de Syrie

et selon une source proche du dossier, bien au moment de son interpellation,

il portait une croix et un livre de prière chrétien.

Les autorités ont précisé qu'il n'était connu d'aucun service de renseignement

et qu'il n'avait pas d'antécédents psychiatriques identifiés.

Et les autorités ont aussi précisé que pour l'instant, la piste terroriste était exclue.

Alors toute la classe politique a condamné cet attaque.

Le président Emmanuel Macron a dénoncé, je cite,

une attaque d'une lâcheté absolue.

De leur côté, la 1re ministre Elisabeth Borne

et le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin se sont rendus sur place

et une minute de silence a été observée à l'Assemblée nationale.

5e actu en France, c'est une potentielle grosse évolution dans les enquêtes judiciaires.

La police judiciaire pourrait maintenant être autorisée

à activer à distance les caméras et les micros des téléphones dans certaines enquêtes

et il pourrait aussi accéder à la géolocalisation en temps réel

toujours via le téléphone de l'accusé.

Ça, pour les infractions passibles d'au moins dix ans de prison.

Alors ces deux mesures, elles font partie d'un projet de loi qui est voulu par le gouvernement.

Et si on vous en parle aujourd'hui, c'est que le texte a été adopté ce mercredi par le Sénat avec quelques modifications.

Désormais, il va passer devant l'Assemblée et alors ça fait fortement débat.

La gauche s'oppose à ces deux mesures.

Elle y voit une attaque aux libertés individuelles

et la porte ouverte à une surveillance généralisée.

De son côté, le ministre de la Justice explique que ça va être encadré

et qu'il faudra à chaque fois que ce soit pour les micros, la caméra ou la géolocalisation

que ce soit d'abord approuvé par un juge.

Et il explique qu'en fait, notamment, les micros sont des techniques

qui sont aujourd'hui déjà utilisées par les enquêteurs.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Pas de retour en arrière pour la réforme des retraites, Annecy, New York orange... Actus du jour

Mais les enquêteurs les posent eux-mêmes, ces micros, non sans risque.
Et donc, il s'agit ici d'adapter les moyens d'investigation aux évolutions technologiques pour plus de sécurité des enquêteurs.
On vous tiendra au courant de l'évolution des débats à l'Assemblée.
On continue avec une autre actue qui a fait polémique en France.
Ça se passe à Carnac en Bretagne.
39 ménières vieux d'au moins 7000 ans ont été détruits pour construire un magasin M.Bricolage.
Alors pour ceux qui n'auraient pas lu Astérix,
les ménières, ce sont des blocs de pierre dressés verticalement.
Sur ce site en question, il mesurait entre 80 cm et 1 m de haut.
Et plusieurs associations avaient entamé des démarches pour qu'ils soient inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Alors de son côté, le maire de la ville affirme qu'un examen rigoureux du dossier avait eu lieu avant la délivrance du permis de construire.
Et qu'en fait, le site n'était pas classé comme un site potentiellement archéologique.
Face à ça, une association a décidé de porter plein de contricks.
Elle affirme ne pas le faire pour mettre en cause tel ou tel élu,
mais pour éclairer le processus de décision qui a pu aboutir à ses destructions.
Et allez, on termine ces actualités en bref avec une note positive.
L'Europe a autorisé pour la première fois la commercialisation d'un vaccin contre la broncholite et contre la pneumonie.
Deux infections respiratoires qui sont très contagieuses et qui sont responsables de près de 20 000 décès par an en Europe.
Et il est destiné seulement aux personnes âgées de plus de 60 ans pour l'instant.
Il devrait arriver d'ici cet hiver.
Voilà, c'est la fin de ce résumé de l'actualité du jour.
Évidemment, pensez à vous abonner pour ne pas rater le suivant, quel que soit d'ailleurs l'application que vous utilisez pour m'écouter.
Rondez-vous aussi sur YouTube ou encore sur Instagram pour d'autres contenus d'actualité exclusifs.
Vous le savez, le nom des comptes, c'est Hugo Descripts.
Écoutez, je crois que j'ai tout dit.
Prenez soin de vous et on se dit à très vite.